

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 57 (1965)
Heft: 10

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

M. Wahlen quitte le Conseil fédéral

Jeudi 19 octobre, le peuple suisse était informé de la décision prise par le conseiller fédéral Wahlen de remettre son mandat de conseiller fédéral dès la fin de cette année, pour des raisons d'âge et de santé.

Le président de la Confédération a su dire avec émotion tout ce que le pays doit à ce magistrat d'envergure, qui savait voir bien au-delà des préoccupations d'un parti les intérêts du peuple suisse et même d'une active collaboration internationale.

C'est le fameux Plan Wahlen qui révéla l'ingénieur agronome au grand public de notre pays. Son programme d'extension des cultures contribua à réduire les extraordinaires difficultés de ravitaillement de notre pays durant la deuxième guerre mondiale, alors que nous étions emprisonnés dans notre havre de grâce par les troupes momentanément triomphantes de l'Axe des dictateurs Benito Mussolini et d'Adolphe Hitler. Il fut le fondateur de la Conférence d'aide volontaire à l'agriculture, qui est redevenue après lui la plus modeste mais toujours utile Association suisse du service volontaire agricole et du travail, plus connue en Suisse allemande par le sigle « Zefad ». Il présida cette conférence avec un singulier panache, qui tenait davantage à ses vastes connaissances techniques, à sa science et à son idéal communicatif qu'à un brillant factice. A tel point que son départ à la FAO, dont il fut vice-directeur durant des années, enleva une bonne partie de son prestige à cette œuvre de solidarité nationale toujours nécessaire.

Toute la presse écrite, parlée et télévisée a chanté ses louanges.

Pourquoi ne pas ajouter, nous aussi, notre témoignage d'estime et de reconnaissance au grand politique qui fut un des premiers à souhaiter la participation de deux socialistes au gouvernement, mais aussi un des partisans les plus actifs du système collégial.

S'il nous a quelque peu déçu récemment par trop de scepticisme à propos d'une nouvelle création internationale d'assistance technique, il est difficile de lui en tenir rigueur. Même les plus grands, dans notre pays comme ailleurs, n'échappent pas toujours à un fâcheux complexe de supériorité nationale.

Cela ne doit pas, en tout cas, nous empêcher de rendre hommage à un des meilleurs serviteurs de la Confédération, soucieux de mettre en application la belle devise « Un pour tous, tous pour un ! ».

Sûreté dans l'erreur

Au cours du grand débat qui s'est déroulé au début d'octobre sur le contrôle parlementaire, M. Chevallaz, syndic de Lausanne, essaya

de démontrer que le mal réside à l'origine surtout dans les difficultés de prévoir, de situer un problème dans le cadre d'une politique générale.

L'orateur vaudois, après avoir exprimé un certain scepticisme sur la portée d'une documentation plus abondante du Conseil fédéral destinée au Parlement constata que les commissions parlementaires n'acquerront pas, pour autant, la compétence et la science des prévisions. Avec un humour teinté d'une douce philosophie, il ajouta: « Il peut même arriver que les amateurs éclairés que nous sommes, dans leur enthousiasme de néophytes ou d'autodidactes, acquièrent une sûreté dans l'erreur plus nuisible que leur modeste incompétence. »

C'est en effet un écueil qui se présente partout à l'époque actuelle vouée à une technicité parfois abusive, qui perd parfois de vue le principal pour s'arrêter à l'accessoire.

Mais le débat du Conseil national a démontré qu'en définitive les parlementaires attendent du Conseil fédéral une information concise et précise qui leur permettent de comprendre mieux les problèmes et d'apporter une contribution positive dans les débats.

Ce problème ne se pose pas essentiellement dans le Parlement helvétique. Il a été traité à plusieurs reprises, sans grand succès, dans de grandes institutions internationales, où l'on perd parfois de vue la forêt en procédant au recensement des arbres!

Certains spécialistes des grands débats internationaux à tous les niveaux prétendent même qu'il est assez courant pour les initiés de biffer le superflu dans le délayage des documents pour arriver à comprendre l'essentiel! Certains ont même cru voir dans ce style administratif embroussaillé un moyen facile des auteurs de rendre la compréhension de leur cogitation plus ardue afin de pouvoir imposer plus facilement leur point de vue!

Les mauvaises langues prétendent même que la manœuvre est infaillible et permet de faire voter des décisions qui n'auraient jamais été prises si les grands électeurs avaient compris exactement leur portée réelle. C'est évidemment excessif.

Les parlementaires ont bien raison de regimber et d'exiger une information concise et pratique et non pas destinée simplement à quelques spécialistes.

Mais l'humoriste vaudois avait raison lui aussi en attirant l'attention sur la valeur relative d'une telle réforme. Car la compréhension des problèmes dépendra toujours des connaissances, de la volonté de recherches et de l'intelligence des hommes.

Un orienteur professionnel à l'honneur

Il existe en Suisse une Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, dont le siège est à Zurich.

Son nom indique ses buts. Elle coordonne dans ce domaine l'activité des autorités, des institutions, des associations, des sociétés, des entreprises commerciales et industrielles et des particuliers.

Comme on le voit, l'éventail des autorités, des associations et des personnes qui collaborent à ces objectifs généraux est largement ouvert. Il est naturel que les orienteurs professionnels, à titre de membres individuels ou par l'entremise de leurs associations en Suisse allemande et en Romandie, jouent un rôle déterminant dans cet aréopage d'utilité publique. Mais il est évident que la participation active des associations économiques centrales, des fédérations professionnelles du patronat et des syndicats contribue à renforcer l'autorité de cette association à but spécial auprès des autorités. L'Union syndicale suisse, quelques-unes de ses fédérations affiliées et même certaines sections sont membres actifs de l'ASOPPA. L'orientation et la formation professionnelles sont également des objectifs de nos syndicats ouvriers. Il est donc compréhensible que l'information réciproque en ces matières, les échanges de vues sur les lignes directrices et les moyens d'action de l'orientation professionnelle, l'organisation de conférences, de cours de formation des orienteurs que favorise l'ASOPPA soient appuyés efficacement par notre mouvement.

Récemment, l'Association suisse pour l'orientation professionnelle a tenu une importante assemblée au Polytechnicum de Zurich. Elle a entendu un intéressant exposé de M. Dellsberg, chef de la Section de la formation professionnelle de l'OFIATM, sur l'action qui se développe dans le domaine international en la matière. Après avoir approuvé les rapports de gestion et des comptes, ainsi que le budget et le nouveau programme de travail, elle a désigné un nouveau président en la personne de M. Stucky, chef du Département de l'instruction publique de Glaris.

Enfin, cette assemblée a nommé membre d'honneur par acclamation, M. James Schwar, qui dirigea avec compétence durant des années l'Office cantonal vaudois de l'orientation professionnelle et assuma en même temps la charge d'inspecteur scolaire. Il présida également dès sa fondation le Groupe romand des orienteurs professionnels. Durant les deux dernières années, M. Schwar présida l'ASOPPA avec un zèle et une conscience exemplaires. Débarrassé du complexe minoritaire, il constitua un lien solide entre les orienteurs professionnels romands et suisses alémaniques, d'une part, mais surtout entre les premiers et l'association suisse. Il est de ces sages qui jugent l'homme à sa valeur propre et non en rapport à sa langue, à sa religion, à sa race ou à une quelconque ethnie.

C'est bien pourquoi l'honneur qui échoit à M. Schwar nous réjouit particulièrement. Il couronne le savoir, le dévouement, la modestie et la dignité.

Jubilé syndical

A Montricher près de Lausanne, a eu lieu la traditionnelle rencontre des membres jeunes et vieux de la Fédération suisse des typographes établis en Suisse romande.

Au cours de la journée, Marcel Karly, secrétaire de la section de Lausanne de la FST, a rendu hommage à Marc Monnier à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans la plus ancienne des fédérations syndicales suisses.

A ceux qui l'ignorent, il convient de rappeler que le jubilaire, après avoir assumé durant de longues années la charge de président de la section de Neuchâtel des typos est devenu secrétaire de la FCTA à Lausanne, par la grâce de Pierre Aragno, qui l'a précédé dans la confrérie des gens du livre et à la FCTA, dont il est toujours le moniteur éclairé à la rédaction de la *Solidarité*.

Marc Monnier personnifie l'attachement indestructible à l'organisation syndicale, mais peut-être encore davantage que cela, c'est-à-dire la confraternité et l'amitié, qui rendent les rapports plus humains et plus chers.

Nous nous associons à l'hommage mérité que ses pairs ont rendu à Marc Monnier et lui souhaitons encore de belles années au service des pensionnés de la FST lausannoise et des collectionneurs de timbres les plus avisés de toute la Suisse!

Le syndicalisme mène à tout...

à condition d'en sortir, pourrait-on dire de la nomination de notre ami Albert Redard, ancien secrétaire central de l'Union PTT, puis rédacteur du *Douanier*, à qui le comité de l'association du même nom vient de confier la rédaction de la revue suisse *Pro-Chiropratique*.

Nous lui souhaitons bonne chance dans cette nouvelle activité qui rallume les enthousiasmes de sa jeunesse.

Selon Larousse, qui ignore délibérément la chiropratique, mais non la chiropractie ou chiropraxie, il s'agit d'une méthode de traitement de certaines maladies par manipulations manuelles des vertèbres.

Cette science est reconnue depuis peu dans la LAMA. L'article 21, chiffre 4, prescrit en effet: « Les personnes autorisées par un canton à exercer la chiropratique en vertu d'un certificat de capacité obtenu grâce à une formation professionnelle spéciale et reconnue par le Conseil fédéral peuvent, dans les limites de cette autorisation, pratiquer pour l'assurance-maladie. »

Cette nouvelle orientation d'Albert Redard nous vaut ce savoureux passage dans la brève présentation qu'il signe dans le numéro 2 de la publication susmentionnée:

« Chacun sait que la colonne vertébrale est la pièce maîtresse de la chiropratique. La loi naturelle veut que tous les humains soient pourvus de cet organe, et pourtant il y a paradoxalement parlant de nombreux invertébrés! Preuve en est le fait que la santé publique et l'assurance sociale n'ont jamais préoccupé outre mesure les autorités de notre pays; autrement il n'aurait pas fallu plus de deux décennies pour apporter quelques « réformettes » à la LAMA.

» Les nouvelles méthodes thérapeutiques ne sont guère prisées dans les milieux de la médecine orthodoxe. Celles qui ont conduit au succès ne rencontrent la plupart du temps que le scepticisme et la méfiance. C'est contre une telle attitude que l'Association suisse des chiropraticiens a dû mener depuis des années une lutte épique aux fins de faire incorporer la chiropratique dans la LAMA. »

En vérité, la pièce maîtresse de la médecine, c'est la guérison. C'est du moins l'opinion du malade, qui revise parfois ses jugements ou ses préventions sous l'empire de la nécessité.

L'épiscopat néerlandais et le syndicalisme

Sous le titre « Décision de l'épiscopat néerlandais – Les catholiques peuvent adhérer aux syndicats socialistes », le correspondant de La Haye au *Journal de Genève* publiait cette réjouissante nouvelle:

« L'épiscopat néerlandais vient de révoquer un mandement proclamé il y a quarante-sept ans, qui interdisait aux catholiques romains d'adhérer à la Fédération des syndicats néerlandais, organisation à tendance socialiste. Il a aussi abrogé les sanctions, publiées en 1954, qui menaçaient les fidèles ne tenant pas compte de cette interdiction.

» L'épiscopat déclare ne pas vouloir se prononcer sur le socialisme néerlandais de nos jours, mais vouloir constater à sa satisfaction que les conceptions des syndicats en question à l'égard de l'Eglise et de la religion sont devenues plus modérées. Par ailleurs, l'épiscopat désire respecter les conceptions qui se manifestent dans les rangs catholiques et qui permettent une rencontre avec les conceptions d'autrui. La situation s'est donc modifiée au cours des années et dans ces conditions l'épiscopat est d'avis que le mandement et les sanctions en question sont devenus superflus en ce qui concerne l'affiliation aux syndicats à caractère socialiste. L'épiscopat ajoute toutefois ne pas vouloir, par sa décision, faire du tort aux syndicats catholiques, lesquels, à son avis, continuent à avoir une grande importance et une mission spéciale.

» Il va de soi que la décision épiscopale a causé une certaine sensation aux Pays-Bas, surtout dans les milieux non catholiques, qui constatent avec satisfaction que les catholiques peuvent enfin adhérer aux syndicats de leur choix, mais qui se demandent, en même

temps, si l'épiscopat ne songe pas à revenir également sur sa décision interdisant aux croyants de s'affilier à la VARA, l'organisation qui s'occupe des émissions de la radio et de la télévision à tendance socialiste.

» Rappelons que l'épiscopat néerlandais n'a jamais interdit aux fidèles d'adhérer au Parti du travail, qui, en son sein, a une communauté de travail spéciale pour catholiques. Les groupes socialistes dans les deux Chambres du Parlement néerlandais comptent de nombreux membres professant la religion catholique. »

M. Römers, député socialiste et président de la Fédération des syndicats néerlandais, ne s'attend pas à une affluence de membres catholiques. Son organisation, a-t-il déclaré, a toujours lutté pour un mouvement syndical uniifié et la nouvelle décision épiscopale constitue un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, les catholiques adhérant aux syndicats jadis incriminés ne connaîtront plus de conflits de conscience.

Bilan sommaire du Conseil économique et social

Dans son discours de clôture de la 39^e session du Conseil économique et social, le président releva entre autres la décision d'autoriser la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à entreprendre une étude spéciale sur la question dans le domaine politique, économique, social et culturel.

L'importance de la réforme agraire comme facteur fondamental du développement économique et du progrès social dans les pays en voie de développement est maintenant prise en considération par les planificateurs et reconnue par les législateurs, comme le montrent les mesures législatives qui ont été prises dans nombre de pays durant les années écoulées, a constaté le président de l'ECOSOC. Une résolution votée lors de cette session indique les problèmes qui méritent l'attention. La Conférence mondiale sur la réforme agraire qui doit se tenir à Rome l'année prochaine, sous les auspices des Nations Unies, de la FAO et de l'OIT, sera certainement de la plus haute importance pour indiquer les voies du progrès en matière de structures agraires.

En ce qui concerne la création d'industries orientées vers l'exportation dans les pays du tiers monde, l'orateur rappelle que le conseil a consacré une grande partie de ses débats à l'action intégrée sur une base régionale, la multiplication des instituts de développement industriels, etc.

En matière d'assistance technique, le Conseil a envisagé un montant de 275 millions de dollars pour les contributions volontaires de l'exercice 1966-1968. Le programme qui met les produits alimentaires au service des secours d'urgence et du développement cons-

titue une pièce importante de l'édifice d'assistance multilatérale aux pays du tiers monde.

Mais le président de l'ECOSOC a bien fait d'insister aussi dans son discours de clôture sur la coordination nécessaire des institutions internationales dans divers domaines, notamment en matière de science et de technique, d'aide en cas de catastrophes naturelles et surtout de coopération technique dans le cadre de la famille des Nations Unies.

Renouveau à la manière hongroise

A la fin de juin dernier, certains changements opérés à la tête des syndicats hongrois ont presque passé inaperçus.

La presse a surtout donné de l'importance au singulier remaniement ministériel qui s'est produit dans ce pays par le remplacement de M. Kadar à la présidence du conseil par M. Kallai. Ce qui constitue après tout un événement d'importance mineure, d'autant plus que M. Kadar a conservé ses fonctions de premier secrétaire du Parti communiste! Cette décision du Comité central du Parti communiste était motivée en effet par la « nécessité de renforcer le rôle du parti »!

Mais la nouvelle la plus surprenante, reproduite sans aucun commentaire dans la presse d'information de notre pays, annonçait d'« autres changements » à la direction des syndicats et de l'organe du parti.

M. Prutyo, secrétaire général de la Confédération des syndicats, est monté dans la charette des pensionnés. Il a été remplacé par M. Sandor Gaspar, « qui jusqu'ici était secrétaire du Comité du parti pour la ville de Budapest ».

Il est singulier que le Comité central du Parti communiste ait le pouvoir de chambouler le secrétariat de la Confédération des syndicats de cette manière. C'est l'illustration du rôle de « courroie de transmission » dévolue dans les démocraties populaires au syndicalisme!